YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2000

DELIBERATION N° 2000/06/773

OBJET: **ACHAT DE FOURNITURES ET PETITS MATERIELS DE BUREAU.**
Appel d'offres ouvert européen : lancement de la procédure.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R 2131-1 et R 2131-3,

VU le Code des marchés publics et notamment les articles 253 bis, 273, 274, 296 à 298, 379-1 III et 384,

CONSIDERANT que la Commune avait confié à la société VAL D'YERRES PRESSE DIFFUSION l'exécution des prestations afférentes à l'acquisition de fournitures de bureau par un marché en date du 10 mars 1999, conclu pour une période d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction,

CONSIDERANT que par un courrier recommandé en date du 18 mai 2000, ci-annexé, ladite société informait la Commune de son intention de ne plus poursuivre l'exécution de son marché pour cessation d'activité à compter de fin juillet 2000,

CONSIDERANT qu'afin de procéder à son remplacement, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux règles de publicité communautaires,

SA Commission Finances consultée,

LE rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises correspondant ci-annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen, en application des articles 253 bis, 273, 274, 296 à 298, 379-1-III et 384 du Code des marchés publics,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE l'institution d'un cautionnement de 200 Francs, lequel sera restitué aux entreprises qui remettent une offre dans les délais légaux,

DIT que le marché fera l'objet d'une répartition en trois lots :
- lot n°1 « fournitures et petits matériels de bureaux »
- lot n°2 « fourniture de papier pour l'imprimerie municipale »
- lot n°3 « fournitures et petits matériels pour l'imprimerie municipale »

dont le mode de dévolution est prévu par marchés séparés,

DIT que les dépenses annuelles seront comprises dans les fourchettes suivantes :
- lot n°1 entre 300.000 et 700.000 Francs T.T.C.
- lot n°2 entre 200.000 et 500.000 Francs T.T.C.
- lot n°3 entre 100.000 et 300.000 Francs T.T.C.,

DIT que le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande et sera conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction sans excéder trois ans,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 020, nature 60641.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

PRÉFECTURE
10 JUIL 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 10-7-2000 et de la publication le 10-7-2000

Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)